



PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL –

08 Décembre 2021 - 16 H – SALLE DUGUESCLIN - MARTEL

Sont présents : Mesdames, Messieurs Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Jean Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Annie CAVIER, Michel BELIE, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Christian DAURAT, Alain LALBIAT.

Représentés : néant

Absentes excusées : Mesdames Gabrielle COLLIGNON, Gaëligue JOS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean DELVERT

Date de la convocation : 30 Novembre 2021

M. Jean-Luc LABORIE, Président, remercie les délégués présents ;

il salue la présence de M. Georges DELVERT Elu de la Commune de FLOIRAC qui souhaite rejoindre le S.M.E.C.M.V.D. au 1^{er} Janvier 2023 par délibération de son Conseil Municipal en date du 26 Novembre 2021.

Monsieur le Président expose ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 29 Octobre 2021
- Travaux de renouvellement de réseau – Commune de MARTEL « Porte Penche » :
 - choix Entreprise – attribution du marché
 - sollicitation DETR
- Continuité Travaux Lamothe - Commune de SOUILLAC :
 - approbation projet de travaux
 - convention maîtrise œuvre B.E.T. DEJANTE QUERCY & ENVIRONNEMENT
 - convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage à la Mairie de SOUILLAC
 - sollicitation DETR
- Approbation du projet de réalimentation du Causse de Martel – Sollicitation des financements
- Convention de vente d'eau à la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC
- Adhésion de la Commune de FLOIRAC
- Convention de mise à disposition du personnel Commune de Creysse / SMECMVD pour 2022

- Décision Modificative N°4 – Intérêts courus non échus (ICNE)
- Convention de location local CAUVALDOR / SMECMVD
- Point sur travaux – Qualité de l'eau
- Compte-rendu de la 1^{ère} réunion sur le choix du mode d'exploitation
- Point sur décisions du Président
- Informations et Questions diverses

Approbation PV séance du 29 Octobre 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 09 Octobre 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jean DELVERT qui accepte.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. J-Luc LABORIE propose au Conseil Syndical de débiter la séance par la présentation du projet de réalimentation du Causse de Martel ; celui-ci sera présenté par P. CHARBONNEL du GROUPE DEJANTE, qu'il remercie de sa présence.

M. le Président indique que le projet a été présenté Lundi (06 Décembre 2021) aux acteurs institutionnels : Mme la Sous-Préfète, M. le Président du Département, Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseillers Départementaux des cantons de Martel et Souillac en présence de M. J-Claude REQUIER Sénateur à l'initiative du projet.

<p><u>Approbation du projet de réalimentation du Causse de Martel - Sollicitation des financements. (DE 2021 12 001)</u> <u>- Note de synthèse en annexe</u></p>

M. P. CHARBONNEL Groupe DEJANTE rappelle qu'afin de réalimenter et de sécuriser le territoire en terme aussi bien qualitatifs que quantitatifs, le projet consiste à réutiliser, en les renforçant, les réseaux vieillissants en place et évite la mise en place de traitements onéreux des ressources locales (ultrafiltration, reminéralisation) en sollicitant en tant que de besoins les ressources des Scanneaux/ Scourtils, qui nécessitent peu de traitements.

Les principes généraux de cette solution mutualisée d'alimentation en eau à partir de ces ressources sont les suivants:

- Le renforcement du pompage à la station des Scanneaux / Scourtils.
- Le transfert d'eau vers les unités de distribution à partir d'un réseau principal qui s'étendra depuis la station de pompage des Scanneaux / Scourtils jusqu'au réservoir de Fajou. La desserte des secteurs de la Moyenne Vallée de la Dordogne, du Vignon en Quercy (les 4 Routes) sont également compris dans le programme de travaux.
- Le renforcement de l'alimentation de la vente d'eau vers la commune de Cressensac Sarrazac
- L'interconnexion du secteur du Doux avec le Syndicat Mixte de Bellocvic.
- La création d'ouvrages de stockage sur le tracé pour un volume total à terme de 6 000 m³ ainsi que d'ouvrages de surpression en raison de la topographie.

Le montant global de l'opération s'élève à environ 15 000 000 €HT.

A partir du 1^{er} janvier 2023, la commune de Floirac sera adhérente au SMECMVD. Le projet de sécurisation de Floirac d'un montant de 1 000 000 € sera intégré au projet global.

M. le Président rappelle les différents problèmes rencontrés pour l'achat des terrains sur le secteur de Martel ; l'implantation à la Croix Rempart évitera la réalisation de plusieurs ouvrages (réservoirs et surpresseurs), supprimera d'autres ouvrages en place (réservoirs) et permettra la desserte directe des abonnés de Martel.

M. Michel LEVET Vice-Président fait le point sur les promesses de vente :

- les Scourtils ST DENIS LES MARTEL : Mme CLOUX, convention signée

- Gaillard BALADOU – Mme PECHEYAN, convention signée

Les actes d'achat seront passés début 2022 chez le Notaire.

Concernant les achats à CAUVALDOR sur Malepique et les Bourrières, ceux-ci sont donc abandonnés.

M. Pierre CHARBONNEL indique que l'ensemble de cette opération pourra être réalisée par tranches fonctionnelles permettant ainsi d'étaler la dépense pour le syndicat.

M. J-Luc LABORIE précise que la Commune de FLOIRAC adhérant au 1^{er} Janvier 2023, devra démarrer le projet qui sera ensuite repris par le SMECMVD.

M. Christian DAURAT Délégué de la Commune du VIGNON EN QUERCY souligne le renforcement du réseau d'adduction du réservoir de Cazillac. Monsieur le Président propose de solliciter le Département, l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin d'obtenir des aides financières.

M. Guy FLOIRAC Vice-Président en charge des Finances précise que le projet au départ était échelonné sur 3 années, l'étalement permettra un meilleur tarif pour les abonnés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- APPROUVE le projet de réalimentation du Causse de Martel pour un montant global de 16 000 000 €HT.
- SOLLICITE les organismes financeurs : Département, Etat et Agence de l'Eau Adour Garonne.

ESTIMATION ET PHASAGE DES TRAVAUX										
Travaux	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Station de pompage des Scourtils	Etudes	972 180 €								
Adduction du réservoir de Croix Rempart	Etudes		1 389 900 €							
Réservoir de Croix Rempart	Etudes	1 087 000 €						Etudes	724 250 €	
Adduction du réservoir de Gaillard			Etudes	1 306 500 €			Etudes	559 900 €		
Réservoir de Gaillard			Etudes	869 400 €					Etudes	579 600 €
Adduction du réservoir de Fajou				Etudes	1 288 200 €	1 288 200 €				
Réalimentation de certaines antennes raccordées actuellement sur le réseau de refoulement de la station de pompage du Blagour						Etudes	367 250 €			
Adduction du réservoir de Mayrac				Etudes		1 028 300 €				
Liaison avec la station de Gourdou et renouvellement du refoulement							Etudes	1 384 250 €		
Réservoir et station de surpression vers Cressensac – Sarrazac							Etudes	644 000 €		
Renforcement du réseau d'adduction du réservoir de Cazillac	423 750 €									
Sécurisation des Quatre Routes du Lot depuis Lasvaux	824 900 €									
Sécurisation du secteur du Doux depuis le Syndicat Mixte BELLOVIC	228 660 €									
Sécurisation du secteur de Floirac		340 000 €	790 000 €							
TOTAL PAR ANNEE	1 477 310 €	2 399 189 €	2 179 900 €	2 175 900 €	1 288 200 €	2 316 500 €	1 751 500 €	1 203 900 €	724 250 €	579 600 €
TOTAL CUMULE	1 477 310 €	3 876 499 €	6 056 399 €	8 232 299 €	9 520 499 €	11 836 999 €	13 588 499 €	14 792 399 €	15 516 649 €	16 096 249 €

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Travaux de renouvellement de réseau - Commune de MARTEL " Porte Penche " : (DE 2021 12 002)

Monsieur le Président rappelle le projet de renouvellement du réseau d'eau potable à la Porte Penche à Martel. La commune de Martel a délégué temporairement la Maîtrise d'Ouvrage des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur ce même secteur (Avenue du Général de Gaule et Rue de la Porte Penche). Une consultation a été lancée en vue de la dévolution du marché de travaux selon la procédure adaptée.

Il informe l'Assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication, le 15 novembre 2021 avec une date de remise des dossiers (candidatures et offres) au vendredi 3 décembre 2021 à 12h00.

Deux candidats ont déposé leur candidature et leur offre :

- **SARL BROUSSE ET FILS**
Bardot – 46 110 CAVAGNAC
- **SAS CAPRARO & Cie**
22 rue Jean Jaurès – 12700 CAPDENAC

Les deux candidatures ont été admises.

Les 2 offres ont été analysées.

Il en ressort le classement suivant :

- 1- offre de SARL BROUSSE ET FILS,
- 2- offre de SAS CAPRARO & Cie

Monsieur le Président propose d'attribuer le marché à la SARL BROUSSE ET FILS pour un montant de 112 217 € HT répartie de la manière suivante :

- Eau Potable : 75 899,00 €HT
- Assainissement : 36 318,00 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition de Monsieur le Président, et décide de retenir la SARL BROUSSE ET FILS pour les travaux, de renouvellement d'eau potable et la réhabilitation du réseau d'assainissement à Martel (avenue du Général de Gaule et rue de la Porte Penche) pour un montant de 112 217 €HT.
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Sollicitation D.E.T.R. 2022 - Travaux rue Porte Penche - MARTEL (DE 2021 12 021)

Cette opération pourrait être éligible à la DETR 2022. Le taux de subvention annoncé est de 30 %.

Afin de pouvoir en bénéficier, il convient de déposer le dossier de demande de subvention à la Préfecture, dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel :

DETR	30 % du montant estimatif « travaux + maîtrise d'œuvre » => 28.6 % du coût d'opération	26 896.35 € HT
Autofinancement	71.4 % du coût d'opération	67 103.65 € HT
Total coût prévisionnel de l'opération	100 %	94 000.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents :

- 1) approuve le projet, pour un montant hors taxes de 94 000 €uros, tel qu'il lui est présenté,
- 2) sollicite une aide financière de 30 % de l'Etat, via la DETR 2022, pour la réalisation du projet, sur la base d'un coût (travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre) de 89 654.52 Euros hors taxes,
- 3) approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Commune de Lachapelle Auzac – Secteur de Lamothe Timbergue – Renouvellement du réseau d'eau potable –
Approbation du Projet (DE 2021 12 003)**

La commune de Souillac a décidé d'engager une opération de renouvellement du réseau d'eau potable à Lachapelle-Auzac sur le secteur de Lamothe-Timbergue dans la continuité des travaux déjà engagés sur la conduite de Bézét, présentant un risque de casses importantes.

Or, dans cette zone, se trouve également la canalisation d'eau potable du SMECMVD à renouveler. Le Département du Lot a programmé la réfection de la route départementale n°15 au printemps 2022.

Considérant les points suivants :

- Suite à la réfection de la chaussée par le Département, toute intervention pour la réalisation de tranchée supplémentaire sera proscrite pendant les 5 ans à venir,
- Les travaux envisagés concernent le même secteur et peuvent être réalisés simultanément.

Il convient de réaliser ces travaux de manière concertée et coordonnée.

Monsieur le Président présente le projet. Les travaux consistent en la fourniture et pose de canalisations d'adduction d'eau potable, en fonte de diamètre 110 mm sur un linéaire de 270 ml. Ces travaux sont estimés à 38 259,35 € HT ce qui conduit à un montant d'opération d'une valeur de 44 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet pour un montant d'opération de 44 000 € HT.
- sollicite la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR.
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Continuité Travaux de Lamothe - SOUILLAC - Convention de maitrise d'œuvre BET DEJANTE QUERCY
ENVIRONNEMENT (DE 2021 12 004)**

Monsieur le Président présente le devis relatif à la Maitrise d'œuvre du BE Dejante pour un montant de 803,45 € HT pour réaliser l'étude d'Avant-Projet et de Projet.

Cette mission comprend :

- Le recueil et l'analyse des données
- La reconnaissance de terrain
- L'élaboration d'un plan
- L'estimation financière du coût de l'opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- confie la mission de Maîtrise d'œuvre au BE Dejante et approuve le devis pour un montant de 803,45 € HT.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Convention de délégation maîtrise d'ouvrage à la Mairie de SOUILLAC - Continuité travaux de Lamothe
(DE 2021_12_005)**

Monsieur le Président propose de confier la Maitrise d'Ouvrage de manière temporaire à la commune de Souillac compte tenu d'une proportion plus importante des travaux de la commune de Souillac. Monsieur le Président présente la convention de transfert temporaire de la Maitrise d'Ouvrage.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention de transfert temporaire de la Maîtrise d'Ouvrage.
- autorise Monsieur le Président à signer ce document.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Demande de subventions DETR 2022 - Renouvellement de la conduite d'eau potable du SMECMVD
(DE 2021_12_006)**

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette opération pourrait être éligible à la DETR 2022.

Le taux de subventions annoncé est de 30 %.

Afin de pouvoir en bénéficier, il convient de déposer le dossier de demande de subventions à la Préfecture, dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel :

DETR	30 % du montant estimatif « travaux + maîtrise d'œuvre » => 27.5 % du coût d'opération	12 119.25 € HT
Autofinancement	72.5 % du coût d'opération	31 880.75 € HT
Total coût prévisionnel de l'opération	100 %	44 000.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents :

- 1) approuve le projet, pour un montant hors taxes de 44 000 €uros, tel qu'il lui est présenté,

- 2) sollicite une aide financière de 30 % de l'Etat, via la DETR 2022, pour la réalisation du projet, sur la base d'un coût (travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre) de 40 397.50 €uros hors taxes,
 3) approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Mme Mireille BOURRASSE précise que les travaux de la 1^{ère} tranche vont reprendre en janvier pour une durée de 5 mois.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Convention de vente d'eau à la Mairie de CRESSENSAC SARRAZAC (DE 2021 12 008)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le S.M.E.C.M.V.D. vend de l'eau à la commune de Cressensac-Sarrazac. Une convention de vente d'eau avait été établie entre la commune de Cressensac-Sarrazac (commune nouvelle qui a repris la compétence du SIAEP de Sarrazac-Cressensac) et le SIAEP du Blagour pour une durée de 15 ans. Elle arrive à échéance au 31 décembre 2021. Une nouvelle convention doit être formalisée.

Pour tenir compte de tous les travaux d'amélioration réalisés sur le réseau et sur les ouvrages depuis 2007, le Président propose de fixer le nouveau tarif de vente en gros à la commune de Cressensac-Sarrazac à 0,22 €/m³ à compter du 1er janvier 2022.

Après lecture du projet de convention et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention avec la commune de Cressensac- Sarrazac- tarif de vente en gros de 0,22 €/m³.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adhésion de la Commune de FLOIRAC (DE 2021 12 009)

Monsieur le Président présente la délibération en date du 26 novembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de Floirac sollicitant son adhésion au S.M.E.C.M.V.D. à partir du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- accepte la demande d'adhésion de la commune de Floirac à partir du 1^{er} janvier 2023
- demande à Monsieur le Président de notifier la présente délibération dès son visa en Préfecture aux communes adhérentes au S.M.E.C.M.V.D. afin que les Conseils Municipaux délibèrent dans les 3 mois qui suivent la date de notification.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Jacques BOULONNE Conseiller Délégué, élu de la Commune de CONDAT, précise que la délibération des Communes est importante afin de sécuriser juridiquement la participation de la Commune de Floirac à l'étude du futur mode de gestion.

M. Jean-Luc LABORIE demande donc aux Communes de délibérer rapidement.

Convention de mise à disposition du personnel Commune de CREYSSE / SMECMVD pour 2022 (DE 2021 12 010)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que la mise à disposition de personnel entre la Commune de Creysse et le S.M.E.C.M.V.D. prend fin au 31 Décembre 2021. Il propose de reconduire celle-ci pour l'année 2022.

Cette mise à disposition de personnel concerne le poste occupé par Mme Muriel ISSALY qui effectue la comptabilité du Syndicat.

Après examen, et avis favorable du Bureau, il est proposé de signer celle-ci pour 17 H hebdomadaire (des heures supplémentaires pourront être réalisées). Le règlement trimestriel sera effectué sur la base des heures réelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- approuve la mise à disposition de personnel entre la Commune de CREYSSE et le SMECMVD pour l'année 2022 dans les conditions indiquées.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote de crédits supplémentaires - Décision Modificative N°4 (DE 2021 12 11)

M. Guy FLOIRAC Vice-Président en charge des Finances, expose au Comité Syndical qu'en raison de la création du syndicat au 1er janvier 2021, la contraction des rattachements des I.C.N.E. (intérêts courus non échus) 2020 et 2021 ne peut être réalisée sur l'exercice.

Le budget 2021 devant supporter la totalité des rattachements ICNE 2021, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, sont insuffisants. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 000.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-3 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à voter ces crédits.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Convention de location CAUVALDOR / SMECMVD - Bâtiment Avenue de Nassogne MARTEL (DE 2021 12 012)

Monsieur le Président présente le projet de convention de location à signer avec CAUVALDOR pour les futurs locaux du S.M.E.C.M.V.D. Avenue de Nassogne à MARTEL ; à compter du 1^{er} Février 2022 et non 1^{er} Janvier comme indiqué dans la note préparatoire de la réunion.

Le loyer est fixé à 500 €uros par mois. Les charges seront proratisées en fonction des surfaces :

		Surface (m ²)	Parties Communes	Surfaces privatives Cauvaldor	Surfaces privatives SMECMVD
Total en m ² des locaux		257,89	63,14	60,53	46,43
Ratios d'occupation totale en pourcentage		100,00	24,48	23,47	18,00
Total ratio d'occupation parties privatives en pourcentage				56,59	43,41

Ne sont pas comptabilisés le garage et 2 salles d'archives en sous-sol.

M. J-Luc LABORIE, propose au Conseil Syndical de l'autoriser à signer la convention de location.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la convention de location à signer avec CAUVALDOR, telle que présentée,

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision Modificative N°5 (DE 2021 12 013)

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
66111	Intérêts réglés à l'échéance		450.00
022	Dépenses imprévues		-450.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à voter ces crédits.

le Conseil Syndical après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :

✚ Ouvrages : Présentation par M. Michel LEVET :

- ✓ Station du Marais : une réunion est programmée Mercredi 15 Décembre
- ✓ Réservoir de Parriche : les travaux sont terminés ; le chemin sera refait par l'Entreprise CAPRARO et une servitude de passage signée.

✚ Suivi des travaux canalisations : Présentation par M. Didier DELBREIL et M. Philippe CASTANET :

- ✓ Bourg ST-SOZY : en cours, pas de problème particulier
- ✓ Lamothe – Commune de LACHAPELLE-AUZAC : reprise en janvier comme indiqué par Mme M. BOURRASSE précédemment.

✚ Périmètre de protection, qualité de l'eau : Présentation par M. Jean-Vincent FEIX :

- ✓ Une réunion aura lieu début janvier avec l'Agence Régionale de Santé pour le périmètre du Blagour
- ✓ Problèmes toujours existants : turbidité à la source du Marais CAVAGNAC et au Blagour LACHAPELLE AUZAC et agressivité de l'eau à Gourdou SAINT-SOZY
- ✓ L'étude sur les C.V.M. – chlorure de vinyle monomère - sera restituée en 2022

✚ Informatique – numérique – M. Jacques BOULONNE :

Les opérateurs téléphoniques ont été sollicités pour les futurs bureaux

• Compte-rendu de la 1^{ère} réunion sur le choix du mode d'exploitation

M. Guy MISPOULET Vice-Président, indique que la 1^{ère} réunion avec le B.E. COGITE s'est tenue le 29 Novembre 2021 en présence des membres du Bureau et de M. DELVERT de la Commune de FLOIRAC.

Mme M. BOURRASSE présente les différentes phases :



La mission

☐ Tranche ferme

- ▶ Phase 1 : **Bilan technique, juridique et financier de l'exécution des contrats**
- ▶ Phase 2 : Analyse comparative des **modes de gestion**

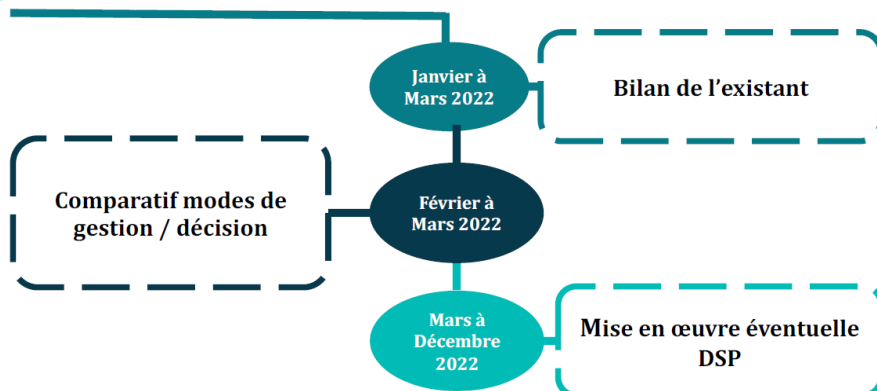
☐ Tranche optionnelle

- ▶ Organisation et suivi de l'éventuelle procédure de DSP

Remarque : les missions relatives à la gestion de la fin des contrats actuels sera réalisée en interne par le syndicat



Planning



Des réunions régulières

Phase 1 – Bilan des contrats	<ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion de lancement de la mission • 1 réunion de restitution
Phase 2 – Présentation et analyse comparative des modes de gestion envisageables	<ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion de présentation et d'aide à la décision
TO2 – Assistance à la passation du contrat de DSP	<ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion de travail pour la mise au point du DCE (en visio) • 1 réunion de présentation de l'analyse des offres en CDSP • 1 réunion de négociation par candidat • 1 réunion de présentation à l'assemblée délibérante

Point sur décisions Président prises depuis le dernier Conseil Syndical

2 décisions ont été prises :

03/11/2021	DP_2021_20	Mission CSPS - Renvlt Réseau A.E.P ST SOZY	2 590,00 €	SA PRESENTS
17/11/2021	DP_2021_21	Déviation de canalisation et reprise d'un branchement – Pialat ST MICHEL DE BANNIERES	8 667,89 €	SAUR 1 MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Aucun point abordé.

M. le Président lève la séance 18 H 00

Le Secrétaire de séance

Jean DELVERT